

#GroupeAGRICA

Communiqué de Presse

Paris, le 25 avril 2023

Résultats 2022

Le Groupe AGRICA poursuit sa croissance et renforce sa solidité financière

Chiffres-clés 2022

- Chiffre d'affaires assurantiel : 715 millions d'euros
- Résultat net part du Groupe après impôts : -1,8 million d'euros
- Fonds propres combinés des Institutions de Prévoyance : 979,4 millions d'euros
- Fonds propres prudentiels supérieurs à 1,1 milliard d'euros
- Ratio de solvabilité de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE supérieur à 250 %
- Actifs gérés pour le Groupe AGRICA (IP, FRPS et IRC/section prof.) : 8,6 milliards d'euros
- Plus-values latentes des portefeuilles du Groupe : 244,5 millions d'euros
- Aides sociales accordées par les institutions du Groupe AGRICA : 8,7 millions d'euros

« En 2022, le Groupe AGRICA a piloté sa trajectoire de rentabilité et de solvabilité de façon efficiente grâce à la mise en place d'un suivi trimestriel technique et financier renforcé. Dans un contexte de forte sinistralité en santé et arrêts de travail, cette démarche initiée avec les Conseils d'administration du Groupe a accompagné le lancement d'un programme conséquent de redressements des contrats. Parallèlement, AGRICA a dépassé pour la première fois le seuil des 700 millions de chiffre d'affaires qui confirme sa dynamique de croissance sur l'ensemble de ses marchés stratégiques, prévoyance, santé, épargne-retraite », a déclaré Frédéric Hérault, Directeur Général du Groupe AGRICA.

Un chiffre d'affaires assurantiel en forte progression

L'année 2022 enregistre un fort développement commercial qui s'accompagne de la diversification et de la modernisation des offres professionnelles et affinitaires au service des salariés et des entreprises des secteurs agricoles et agroalimentaires. À cette dynamique s'associe un pilotage renforcé indispensable à la préservation des équilibres et à la pérennisation des régimes.

- Le chiffre d'affaires assurantiel progresse de plus de 14 % par rapport à 2021, pour atteindre 715 millions d'euros, se décomposant comme suit :
 - 287 millions d'euros en prévoyance,
 - 214 millions d'euros en santé,
 - 214 millions d'euros en épargne retraite.

- Les activités d'épargne retraite se sont concentrées en 2022 sur le déploiement et la mise en conformité loi PACTE des deux régimes de retraite supplémentaire PER CPCEA et PER CCPMA. AGRICA a également obtenu une licence FRPS pour CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, onze mois après l'agrément FRPS de CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE. Le Groupe prudentiel dispose désormais d'une offre d'épargne retraite et d'une architecture juridique optimisées pour soutenir ses ambitions de croissance sur le marché stratégique de l'épargne retraite.

Un résultat proche de l'équilibre, une solvabilité renforcée

Le suivi de la solvabilité des institutions de prévoyance a constitué l'un des principaux points d'attention des Conseils d'administration au cours de l'exercice 2022. En effet, les sur-sinistralités engendrées lors des deux années de crise sanitaire depuis 2020 ont obéré les équilibres techniques et financiers.

Afin de les restaurer tout en maintenant un lien fort de confiance avec ses branches et comptes clefs, le Groupe a engagé tout au long de l'année 2022 des opérations de concertation accompagnées de mesures correctives sur la durée afin d'éviter tout ajustement trop brutal.

Dans ce contexte, le pilotage technique et financier trimestriel mis en place en 2022 a joué pleinement son rôle, en facilitant le suivi et la prise de décision par les Conseils d'administration.

Au terme d'un exercice dominé par les enjeux de restauration des équilibres techniques, la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE enregistre un résultat net part du Groupe après impôts traduisant un franc retour à l'équilibre à -1,8 million d'euros (soit une amélioration de 60 millions par rapport à l'exercice 2021).

Le ratio de solvabilité de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE gagne près de 40 points pour s'établir à plus de 250 %.

Grâce à la mise en place des Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire (FRPS) CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE et CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, respectivement en 2021 et en 2022, la CPCEA et la CCPMA PRÉVOYANCE voient leur niveau de solvabilité se stabiliser à la fin de l'année à des niveaux élevés, respectivement de 475% et 363%.

Gestion d'actifs : des rendements financiers portés par une stratégie long terme

Le Groupe a poursuivi sa diversification (obligations, actions, immobilier...) et sa politique de sécurisation du revenu récurrent pour préserver les rendements de ses produits et des rentes servies, dans un contexte inflationniste.

Dans un environnement macro-économique complexe, la qualité du portefeuille et les choix d'arbitrage ont permis de dégager un rendement de 2,9 %, dont 56 millions de plus-values exceptionnelles sur l'année.

Le rendement récurrent (143 M€ en 2022 contre 128 M€ en 2021) est en constante augmentation dans le cadre d'une stratégie long terme.

Le Groupe a également réinvesti significativement sur le marché obligataire afin de tirer parti de la forte remontée des taux d'intérêt.

Les encours au 31/12/2022 s'établissent à 8,6 milliards d'euros et les plus-values latentes des portefeuilles restent proches de 250 millions d'euros.

Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco : construction du second Centre de Relation Client

Côté retraite complémentaire, AGRICA a participé en 2022 à la construction du second Centre de Relation Client (CRC) de l'Alliance professionnelle Retraite, le CRC d'Angers, qui compte désormais 50 positions. Cette création répond à la volonté de l'Agirc-Arrco de séparer les métiers de relation client de ceux de la gestion. La décision de la Fédération de confier la gestion d'un Centre de Relation Client au Groupe AGRICA, qui représente 20 % de l'Alliance professionnelle Retraite, est une marque de reconnaissance.

Les deux CRC ont enregistré une qualité de service de 94 % en 2022. Le CRC d'Angers a quant à lui traité 40 % des flux d'appels de l'Alliance professionnelle Retraite.

Parallèlement, un travail important a été effectué en partenariat avec la MSA pour améliorer la qualité de service.

Après une année de continuité, AGRICA aborde donc l'année 2023, au sein de l'Alliance professionnelle, dans une nouvelle dynamique afin de mettre en œuvre les orientations 2023-2026 fixées par la Fédération Agirc-Arrco et poursuivre le déploiement de ses outils.

Le Groupe s'attachera également, dans le contexte de réforme des retraites, à offrir à ses ressortissants un accompagnement de proximité et un service de qualité.

Action sociale et prévention : un soutien pérenne pour accompagner les salariés, retraités et entreprises du monde agricole

Fidèles à la vocation sociale du Groupe et malgré un contexte économique chahuté, les Conseils d'administration ont choisi de maintenir le niveau d'engagement d'AGRICA en action sociale et prévention, en individuel comme en collectif.

Les aides accordées par les fonds sociaux des institutions du Groupe se sont ainsi élevées à 8,7 millions d'euros, dont :

- fonds de l'institution de retraite complémentaire (section professionnelle AGRICA) : 7,1 millions d'euros
- fonds des institutions de prévoyance : 1,6 million d'euros.

À propos du Groupe AGRICA

www.groupagric.com

Le Groupe AGRICA est l'interlocuteur privilégié des entreprises et des salariés agricoles en matière de retraite complémentaire, d'épargne, de prévoyance et de santé. Avec plus de 700 000 bénéficiaires d'une pension de retraite complémentaire à ce jour et plus d'1,4 million de cotisants dans 236 800 entreprises, AGRICA est le groupe de référence du monde agricole. Les entreprises clientes d'AGRICA appartiennent aux différents secteurs du monde agricole, tels que les entreprises de production, les coopératives, les organismes professionnels agricoles et activités connexes.

CONTACT PRESSE

Claire Cesbron

Groupe AGRICA

Tél : 01.71.21.53.07.

communication@groupagric.com

En application de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, nous tenons à vous informer que vos données à caractère personnel font l'objet d'un traitement. Elles sont traitées dans une base de données nous permettant de créer des listes de contacts afin de pouvoir vous envoyer des communications.

Vous pouvez exercer vos droits en cliquant directement sur les liens ci-dessous :

- Cliquez ici pour exercer votre droit à l'effacement permettant le retrait de vos données de la base de données
- Cliquez ici pour exercer votre droit de portabilité
- Cliquez ici pour exercer votre droit d'accès et de rectification
- Cliquez ici si vous souhaitez ne plus recevoir de communiqués de presse, ou de communication de notre part

Vous pouvez également exercer vos droits en vous adressant au Délégué à la Protection des Données du Groupe AGRICA par courrier électronique à l'adresse : dpo.blf@groupagric.com ou par courrier postal à l'adresse : Groupe AGRICA, Direction Déléguée Maîtrise des Risques, 21, rue de la Bienfaisance, 75382 Paris Cedex 08.